

Moyen-Ogooué/Département de l'Ogooué et des Lacs/Lambaréné/Après la mort suspecte de poissons dans l'Ogooué et les lacs environnants...

Une cellule de veille mise sur pied

Esaië NDILOROU
Lambaréné/Gabon

AU lendemain de la mission effectuée dernièrement par le ministre Biendi Maganga Moussavou dans les lacs N'guéné et Nzoughé (département de l'Abanga, province du Moyen-Ogooué) et en amont de l'embouchure du fleuve l'Ykoye, dans la Ngounié, où d'importantes quantités de carpes mortes ont été retrouvées il y a quelques jours, la gouverneure du Moyen-Ogooué, Paulette Mengué M'Owono a présidé à son cabinet, une séance de travail avec les représentants des administrations concernées par ce phénomène. Et au sortir de cette rencontre, une cellule de veille a été mise sur pied.

La mission de la cellule est de collecter les informations et assister les équipes sur le terrain ainsi que les populations de la province et des environs. Son rôle consiste également à interdire aux populations de pêcher, de commercialiser et de consommer les poissons des zones ciblées. Aussi, la coordination générale, chapeauté par la



Auxiliaires de commandement et notables lors de la réunion avec la gouverneure.



Jusqu'à nouvel ordre, pêche et consommation de carpe sont interdites.

première autorité administrative de la province, et qui dispose d'équipes pluridisciplinaires, a-t-elle pris ses quartiers dans l'une des salles du gouvernorat. Entre-temps, dans son souci d'en avoir le cœur net, Paulette Mengué M'Owono sillonne les départements, les cantons et les districts pour informer et sensibiliser les populations à la probable dangerosité de cette inconnue responsable de la mort des poissons. Casquette vissée sur la tête, vêtue d'un pantalon Jeans et d'une chemise, Mme Mengué tient donc ici et là des réunions de renseignements et de collecte des informations sur la question.

NOURRIR SON HOMME•A Makouké, Bifoun, Ndjolé et au lac Zilé, le message délivré aux habitants est le même : "Ne pêchez pas, ne commercialisez pas et ne consommez pas les poissons venus des zones indiquées, s'il vous plaît ! Il y a danger. Je vous réunis ici, vous auxiliaires de commandement, préfets et sous-préfets, afin de partager avec vous le message du ministre qui émane du gouvernement. Car c'est sous l'autorité du chef du gouvernement que le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation a pris cette décision n° 0778/MAEPA/SG/DGPA. Nous de-

vons être très vigilants sur la question, car dans notre province, l'une des activités principales est la pêche. Et si je me déplace vers vous, c'est que je voudrais que nous associations nos forces pour faire face à cette phase critique. En attendant les résultats que le ministre a demandés aux scientifiques du Cirmf (Centre international des recherches médicales de Franceville, ndlr) de produire à partir des échantillons prélevés dans les zones, il faut être sur le qui-vive, d'une part. D'autre part, je voudrais savoir tous les suggestions et commentaires sur la question. De la part des sages comme des notables ainsi que des jeunes

habitant les villages (...). Ayons foi en Dieu et prions beaucoup le Tout-Puissant pour le pays et la province, afin que l'Éternel notre Dieu nous débarrasse de cette épidémie". La carpe est une industrie qui fait vivre de nombreuses familles. Pour les Migovéens, en effet, ce poisson représente une forte concentration d'énergie pour les trois mois que dure la saison sèche. Mais malgré les revenus que la pêche procure à ceux qui l'exercent, beaucoup disent soutenir l'action préventive engagée par l'État pour protéger les populations. "Nous soutenons notre gouverneure qui, dès

les premiers signes de cette tragédie, s'est mise debout pour la cause. Et avec l'arrivée du ministre, une cellule de veille s'est mise sur pied afin de contrôler les zones et recueillir les informations utiles sur la question. Aujourd'hui, nous la voyons sillonner les secteurs incriminés. Cela nous rassure (...)", estime Alda Menzeme Ekoume, une riveraine. Mais dans l'ensemble, les Migovéens n'attendent qu'une chose : que les chercheurs rendent vite leurs conclusions, que les moyens de régler ce problème soient trouvés et que l'activité de pêche reprenne normalement, pour continuer à nourrir son homme.

Ogooué-Maritime/Département d'Etimboue/Omboue/Éducation/École communale publique Charles Ping

C'est fini, les cours de suivi



Photo : JP Allogo

Les remerciements de la jeune Claude Bouyobart à Constantin James Rogombé.



Photo : JP Allogo

Le préfet congratulant une élève.



Photo : JP Allogo

Geste identique de l'initiateur des cours envers un autre apprenant.

J-P. A.
Omboue/Gabon

La cérémonie de clôture s'est déroulée mercredi dernier, en présence du parrain, Constantin James Rogombe, et du préfet du département d'Etimboue, Raphaël Obali. DÉBUTE le 1er juillet dernier, les cours de suivi organisés par un fils du département d'Etimboue, Constantin James Rogombe, au profit des élèves de l'école communale publique Charles Ping et des environs ont pris fin

le 31 juillet dernier. A la faveur d'une cérémonie de clôture qui s'est déroulée au sein même de l'établissement. En présence du parrain, Constantin James Rogombe, du préfet du département d'Etimboue, Raphaël Obali, d'Évariste Nziengui et d'Augustin Onanga Ngady, respectivement président du Conseil départemental d'Etimboue et premier adjoint au maire de la commune d'Omboue.

Sous le regard du directeur de l'établissement, Jean Aimé Nyamas, et des parents d'élèves, trois



Photo : JP Allogo

Elèves et encadreurs au terme de la cérémonie.

temps forts ont ponctué cette cérémonie. D'abord le mot de bienvenue et les remerciements d'une

élève à l'endroit du bienfaiteur, pour leur avoir fait bénéficier des cours de suivi. En sus de l'achat des fournitures utilisées pendant la session. "Merci à toi papa James pour avoir pensé à tes enfants que nous sommes", a dit Claude Bouyobart, de la classe de 5e année. "Après nous, ce sera vous. Nous devons dans ce sens faire quelque chose pour vous nos enfants, afin que demain, notre relève puisse se faire par vous. Car, si ce n'est pas le cas, on dira que nous, vos aînés, on n'aura rien fait pour vous...", a réagi Constantin James

Rogombe, en réponse aux remerciements des apprenants à son endroit. Et comme cerise sur le gâteau, des diplômes de participation ainsi que des prix d'encouragements ont été remis par les officiels, aux cinq meilleurs élèves de cette session des cours de suivi : une enveloppe de cinquante mille francs à chacun d'eux, de la 1re à la 5e année. Selon le directeur de l'école, au total, 291 élèves ont pris part à ces cours que l'organisateur se propose d'ailleurs d'étendre prochainement à tout le département d'Etimboue.